

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 14 (1943)

Heft: 3

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNEXES

Moutier-Delémont, 2 janvier 1945.

REQUÊTE

*pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois pour la période du 3 mai 1945 au 7 mai 1944.*

A la Direction Cantonale des chemins de fer,

Berne.

(par les bons soins de la Préfecture de Moutier)

Monsieur le Directeur,

Après avoir pris connaissance du projet d'horaire du 19 décembre 1942 pour la période du 5 mai 1945 au 7 mai 1944, nous avons l'honneur de vous prier d'intervenir auprès des administrations ferroviaires pour obtenir les modifications et améliorations suivantes :

Cadre 31: Bienne - Lengnau - Delémont - Bâle

1. Mise en marche du 1921 entre Bienne et Delémont les jours de semaine pour établir à Bienne la correspondance du 109 de Lausanne et à Delémont la correspondance pour Bâle. Ce train servirait également à un grand nombre d'abonnés au départ de Moutier.
2. Mise en marche, la semaine, d'un train Moutier (évent. Delémont)-Bienne pour établir une meilleure relation au milieu de la journée entre Porrentruy et Berne. Dép. de Moutier vers 12.40 (correspondance de Porrentruy par train 1715 et 1752, correspondance à Bienne avec le 458 pour Berne et le 1552 pour Neuchâtel).
3. Circulation pendant la période d'hiver des trains 1949 Granges-Nord-Delémont, 1740 Bâle-Delémont et 1948 Delémont-Bienne le dimanche.
4. Mise en marche en hiver, quand l'état de la neige est favorable, d'un train de sport Bâle-Malleray, le dimanche matin et retour le dimanche soir. Au cas où les trains 204/217 devraient assurer le transport des skieurs, nous demandons qu'ils aient des voitures directes pour ou de Malleray et que la surtaxe pour trains directs soit supprimée pour ces billets de sport.

5. Etablissement de la correspondance à Bienne entre les trains 141 E de Berne et 225 pour Delémont de manière à améliorer les relations entre Berne et le Jura Nord.

Cadre 37 : Delémont - Delle

Pas de revendications.

Cadre 38 : Bienne - La Chaux-de-Fonds

6. Etablissement de la correspondance à Sonceboz entre le 5742 de Tavannes (arr. 7.58) et le 1797 de Bienne pour La Chaux-de-Fonds) (dép. 7.55). Les voyageurs de Tramelan pour La Chaux-de-Fonds sont relativement nombreux et ils demandent avec insistance l'établissement de cette correspondance.

Cadre 39 : Sonceboz - Delémont

7. Accélération du train 1744 entre Moutier et Malleray pour gagner au moins 5 minutes sur ce parcours à cause des élèves de Court qui fréquentent l'école secondaire de Malleray. Si ce n'est pas possible, mise en marche d'un train Moutier-Malleray, avec arrivée à Malleray vers 7.50 ou 7.45.
8. Continuation du 1765 de Moutier à Delémont sans grand arrêt à Moutier, avant le passage du 1955. Cette composition circule actuellement comme L 75 dép. Moutier 1650, arr. Delémont 1645.
9. Mise à l'horaire du L 77 entre Sonceboz et Reconvilier. Ce train est ouvert au public mais ne figure ni sur l'horaire ni sur l'affiche verte (dép. Sonceboz 1845).

L'examen de l'horaire des régionaux des Franches-Montagnes sera fait en commun avec les directions de ces 5 compagnies le 12 janvier.

Cadres 33, 35, 35a : Régionaux des Franches-Montagnes

Nous osons espérer, que malgré les circonstances d'exploitation difficiles où se trouvent nos chemins de fer, nos modestes prétentions auront un sort heureux.

Tout en vous remerciant de la bienveillante attention que vous prêterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

*Au nom de l'Association pour la défense
des intérêts du Jura :*

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.